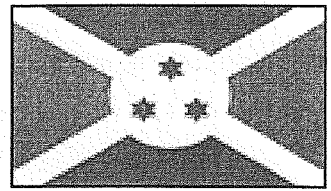
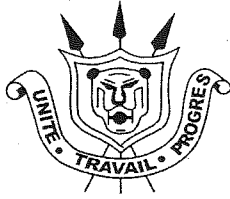


**REPUBLIQUE DU BURUNDI**



**MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE  
CABINET DU MINISTRE**

**Déclaration du Burundi à la 13<sup>ème</sup> Assemblée des Etats Parties à la Convention d'Ottawa sur l'Interdiction de l'emploi, de la production et du transfert des mines antipersonnel et de leur destruction**

**Monsieur le Président de la 13<sup>ème</sup> Assemblée des Etats Parties,  
Distingués Délégués,  
Mesdames, Messieurs,**

Au nom de la délégation du Gouvernement de la République du Burundi et en mon nom propre, qu'il me soit permis d'exprimer nos vives félicitations pour avoir été rehaussé à la tête de ce sommet. Nos sincères remerciements vont également à l'endroit des organisateurs de cette conférence pour tous les efforts et toute l'abnégation dont ils ont fait preuve dans la préparation et l'organisation d'un événement si important ; et saluer toutes les délégations ici présentes et vous transmettre les salutations du Président de la République du Burundi et du Peuple burundais.

Le Gouvernement de la République du Burundi souhaite réitérer toute sa gratitude pour le soutien et tout l'appui dont il n'a cessé de bénéficier de la part de la communauté internationale tout au long du processus de la mise en application de la Convention d'Ottawa.

Mon Gouvernement est heureux d'informer les présentes assises que le Burundi a déjà mis en application toutes les cinq étapes de la Convention d'Ottawa dans une large mesure à savoir :

1. L'éducation au risque de mines ;
2. Le déminage humanitaire ;
3. La destruction des stocks de mines ;
4. Le plaidoyer ;
5. L'assistance aux victimes de mines.

Les terres qui étaient minées ont été dépolluées à plus ou moins 90% et ont été remises à la disposition de la population. Il ne reste qu' à dépolluer les zones récemment suspectées dangereuses qui font objet actuellement d'enquête non technique, technique et de déminage en cas de besoin.

Ensuite, il reste pertinent d'organiser l'assistance aux victimes des mines, de diverses violences armées et autres personnes en situation de handicap en mettant en avant la mise à jour de la base des données et la réintégration socio économique des victimes des mines/REG ainsi que le plaidoyer et l' intégration de la convention relative aux droits des handicapés dans l'arsenal juridique du Burundi ;

Appuyer l'opérationnalisation des activités de la Direction de l'Action Humanitaire contre les Mines et Engins non Explosés et développer un projet de cohésion social à base communautaire pour rapprocher les populations burundaises, qui est actuellement en phase de montage avec AOAV (Action On Armed Violence) qui vient de faire le partenariat avec le Ministère de la Sécurité Publique que je représente.

Monsieur le Président de la 13<sup>ème</sup> Assemblée des Etats Parties,  
Distingués Délégués,  
Mesdames, Messieurs,

Je ne saurais terminer ma déclaration sans exprimer encore une fois la disponibilité de la République du Burundi à mettre en application le reste des étapes de la mise en œuvre de la convention et déclare qu'elle va honorer ses engagements pour le reste des activités liées à l'article 5 de la Convention « Le déminage des zones minées » au 1<sup>er</sup> Avril 2014.

Ainsi, nous lançons un appel vibrant à la communauté internationale afin de bâtir un nouveau format de coopération sur tous les aspects

visant à la mise en œuvre totale de la convention d'Ottawa, notamment dans l'appui technique au déminage des zones suspectées minées afin de déclarer le Burundi libre de mines à la date butoir et, partant réussir la mise œuvre des objectifs du millénaire pour le développement.

Vive l'universalisation de la convention,  
Vive un monde sans mines  
*Je vous remercie*

*Pierre Claver GAHUNGU*  
*Assistant du Ministre de la Sécurité Publique*  
*Pour la République du Burundi*

**Tél : +257 22258264**  
**Mob : +257 79936223**  
**E mail : [bingana1@yahoo.fr](mailto:bingana1@yahoo.fr)**

***Genève, du 02 au 06 Décembre 2013***